

ACTION TERRITORIALE HABITAT 2020

pour qui ?

VOUS ÊTES PROPRIETAIRE OCCUPANT OU BAILLEUR

Pour un logement de plus 15 ans, vous pouvez solliciter des aides soit :

- Pour votre **résidence principale**, selon des conditions de revenus.
- Pour un **logement locatif** existant ou remis sur le marché, conventionné après travaux et sur la base d'un diagnostic d'évaluation de l'état avant travaux.

Un accompagnement financier pourra vous être proposé pour :

- Réaliser des travaux **d'économies d'énergie**
- **Adapter** votre logement à la perte d'autonomie
- Remettre un logement **aux normes de confort et de sécurité**
- **Rénover ou aménager** un logement locatif
- Faciliter la **remise sur le marché de**

logements vacants

pour quoi ?

La Communauté de Communes Val de Gray a souhaité mettre en œuvre des nouveaux moyens afin de favoriser des actions de rénovation sur le parc immobilier et vous proposer des **aides financières, une information gratuite et personnalisée** sur les possibilités d'aménagement et de financement de votre logement.



EXEMPLE POUR UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE :

Vous venez d'acquérir votre résidence principale et vous souhaitez changer vos fenêtres ainsi que le mode de chauffage. Ces travaux vous permettront d'obtenir une réduction de plus de 25% de la consommation d'énergie de votre logement.

Coût des travaux : 14 000 € TTC

Financements :

- ANAH : 2 600 €
- Communauté de Communes : 500 €
- Aide de solidarité écologique : 2 100 €
- Conseil Général : 500 €

Reste à charge (prêt ou apport personnel) : 8 300 €

Aides cumulables avec le crédit d'impôts ou l'Eco PTZ

**RENOVER VOS LOGEMENTS GRACE
AUX AIDES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

EXEMPLE POUR UN PROJET LOCATIF :

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant très dégradé type T4 de 95 m² et désirez le rénover pour le louer à **loyer conventionné**.

Coût des travaux : 94 160 € TTC

Financements :

- ANAH : 28 000 €
- Communauté de Communes
logement conventionné : 4 000 €
- Conseil Général : 4 000 €

Reste à charge (prêt ou apport personnel) : 58 160 €

Loyer : 420 € / mois hors charges et annexes - Abattement fiscal de 60%



PROFITEZ DU NOUVEAU DISPOSITIF « HABITER MIEUX »

Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique pour mieux vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergies ?

Bénéficiez (sous condition de ressources) d'un accompagnement personnalisé ainsi que de subventions complémentaires.

PRIME DE 3 100 €



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

EN COMPLÉMENT DES AUTRES SUBVENTIONS



POUR TOUT RENSEIGNEMENT:

**HRU/Développement - Conseils
Groupe Habitat et Développement 70**
2, Place du Moulin des Prés BP 60 317
70 006 VESOUL Cedex
Tél : 03.84.75.94.43. Mail : hru@wanadoo.fr

**Permanence à la Communauté de
Communes du Val de Gray**
2ème Mercredi du chaque mois
10h00 12h00
10, rue Moïse Lévy 70 100 GRAY

**NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT L'OBTENTION
DE L'ENSEMBLE DES ACCORDS**



→ **BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**



Les charges de chauffage représentent chaque année des dépenses lourdes pour les ménages et notamment ceux aux ressources les plus modestes.

EXEMPLE

*Vous souhaitez remplacer votre ancienne chaudière fuel standard par une chaudière fioul à condensation.
Coût du projet : 7 500 € TTC*

Aide de l'ANAH : 2 453 €
Aide HABITER MIEUX : 2 100 €
Communauté de communes : 500 €
Conseil Général : 500 €

TOTAL SUBVENTIONS :
5 553 €
soit 74 % d'aides

RESTE A CHARGE (*) :
1 947 €
soit 26% du projet

(*) Possibilité de mobiliser un prêt à taux zéro sous condition

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT DE
VOTRE LOGEMENT :**

La Communauté de Communes Val de Gray souhaite au travers de ce programme vous permettre de réaliser dans les meilleures conditions vos travaux de rénovation thermique.

Sous condition de revenus, un accompagnement personnalisé et gratuit vous sera proposé afin de réaliser chez vous par Habitat & Développement de Haute-Saône :

- Un **diagnostic thermique** de votre logement
- L'**élaboration** avec vous de votre projet de travaux
- La **constitution de l'ensemble de vos dossiers** de subvention.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES S'ENGAGE À VOS COTES !

Grâce au programme Habiter Mieux, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.

RENSEIGNEMENT

HABITAT & DEVELOPPEMENT DE HAUTE-SAÔNE
Aurélie LANGUEREAU - Patrice PETIET
03.84.75.94.43.
www.ameliorer-mon-logement.fr

**PERMANENCE
MENSUELLE**

2eme Mercredi de chaque mois de 10h00 à 12h00
Communauté de Communes Val de Gray
10, Rue Moïse Lévy 70 100 GRAY

